

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020096 – EUR 60/001/02

Action complémentaire sur l'AU 172/01 (EUR 60/004/01 du 17 juillet 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXÉCUTION IMMINENTE / PROCÈS INIQUÉ / TORTURE / MAUVAIS TRAITEMENTS

TADJIKISTAN

Dovoud Nazriev (h)
Cherali Nazriev, son frère aîné

Londres, le 6 février 2002

Selon les informations recueillies par Amnesty International, l'exécution de Dovoud et Cherali Nazriev a été différée à la suite de l'intervention du Comité des droits de l'homme des Nations unies en janvier 2002.

Les deux frères ont adressé un recours en grâce au président Imomali Rakhmonov, et leur requête sera examinée par la Commission des grâces. On ignore quand la décision sera prise. La poursuite de l'action des membres d'Amnesty International pourrait sauver la vie de ces deux hommes.

Dovoud et Cherali Nazriev ont été condamnés à la peine capitale en mai 2001, au terme d'un procès apparemment inique ; ils auraient été soumis à des mauvais traitements en détention provisoire. Ils avaient été reconnus coupables d'avoir tenté d'assassiner le maire de Douchanbé, capitale du Tadjikistan, en commettant un attentat à la voiture piégée en février 2000. Selon leur avocat et des journalistes indépendants, les vrais coupables n'ont pas été retrouvés. La famille des frères soutient que les chefs d'accusation retenus contre eux ont été forgés de toutes pièces afin de les sanctionner pour l'action qu'ils ont menée aux côtés des forces antigouvernementales au cours de la guerre civile qui a déchiré le Tadjikistan de 1992 à 1997.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en russe, en anglais, en tadjik ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités de confirmer que l'exécution de Dovoud et Cherali Nazriev a été différée ;
- exhortez le président à user du droit de grâce que lui confère la Constitution pour commuer les condamnations à mort prononcées contre Dovoud Nazriev et Cherali Nazriev, ainsi que toutes les autres sentences capitales qui lui sont soumises ;
- dites-vous préoccupé par les allégations selon lesquelles le procès de ces deux hommes n'a pas été conforme aux normes internationales d'équité ;
- demandez instamment que soit ouverte dans les plus brefs délais une enquête impartiale sur les allégations selon lesquelles Dovoud et Cherali Nazriev ont été frappés au cours de leur détention, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés de ces agissements soient traduits en justice ;
- demandez instamment l'instauration d'un moratoire sur les condamnations à mort et les exécutions, dans l'attente d'un réexamen exhaustif de l'application de la peine capitale au Tadjikistan.

APPELS À : (N.B. : L'obtention des lignes de fax peut se révéler difficile. Si un correspondant vous répond, répétez le mot « fax » jusqu'à ce que vous soyez connecté à un télécopieur ; sinon, nous vous conseillons de recourir à la fonction de recomposition automatique du numéro)

Président du Tadjikistan, Imamali Charipovitch Rakhmonov :

g. Dushanbe, pr. Rudaki 80
Apparat Prezidenta Respubliki
Prezidentu RAKHMONOVU I. Sh.
République du Tadjikistan

Fax : + 992 372 21 25 20 / + 992 372 21 18 37

Télégrammes : Prezidentu Rakhmonovu, Dushanbe, Tadjikistan

Courriers électroniques : primer@pds.td.silk.org (si ce courrier vous revient, merci de l'envoyer sous forme de fax si possible)

Formule d'appel : *Dear President Rakhmonov, / Monsieur le Président de la République,*

Procureur général du Tadjikistan, Bobokhon Bobokhonov :

734043 g. Dushanbe
prospekt A. Sino, 126
Prokuratura Respubliki
Generalnomu prokuroru BOBOKHONU B.
République du Tadjikistan

Télégrammes : Generalnomu prokuroru, Dushanbe, Tadjikistan

Formule d'appel : *Dear Procurator General, / Monsieur le Procureur général,*

Ministre des Affaires étrangères du Tadjikistan, Talbak Nazarovitch Nazarov :

734051 g. Dushanbe, Rudaki 42
Ministerstvo inostrannykh del Respubliki Tajikistan
Ministru NAZAROVU T.
République du Tadjikistan

Fax : + 992 372 23 29 64 / 372 21 02 59 / 372 21 18 08

Courriers électroniques : dushanbe@mfaumo.td.silk.org (si ce courrier vous revient, merci de l'envoyer sous forme de fax si possible)

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Président de la Cour suprême du Tadjikistan, Oubaïdoulo A. Davlatov :

734018 g. Dushanbe, ul. Negmata Karabayeva, d. 17
Kollegium Verkhovnnogo Suda Respubliki Tajikistan
Predsedatelyu DAVLATOVU U.A.
République du Tadjikistan

Ambassadeur du Tadjikistan en Russie, R. Z. Mirzoïev :

121069 g. Moskva, Skatertny per. 19,
Posolstvo Respubliki Tajikistan
Poslu MIRZOYEVU R.Z.
Fédération de Russie
Fax : + 7 095 291 89 98 / + 7 095 290 61 02

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Tadjikistan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*